

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
06/09/2018

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 8

Nombres de membres Absents : 3

Date Affichage
06/09/2018

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 8

Séance du 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le onze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CHEVRIER C, MIRAN P., GOMES D. POROLI F.
PERARNAUD C.

Absents excusés : VERGES B, CICCARIELLO C.

Absents : LOPEZ MT.

Objet de la Délibération

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE DEPARTEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE VITRINE DE PRESENTATION DES EX-VOTOS DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE VILLENEUVE.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une mise en place d'une convention avec le centre de conservation et de restauration du patrimoine du Département concernant la réalisation d'une vitrine de présentation des ex-votos de la chapelle Notre Dame de Villeneuve.

Le coût des travaux, qui seraient réalisées en 2018, s'élève à 2135€ TTC, la participation de la commune s'élève à 18% soit 384.3€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention avec le centre de conservation et de restauration du patrimoine du Département pour la réalisation d'une vitrine de présentation des ex-votos pour la Chapelle Notre-Dame de Villeneuve.

DIT que les 384.3€ TTC seront inscrits au budget communal 2018.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 11 septembre 2018.

